

# CONDITIONS PARTICULIERES

## De ventes



### **INSCRIPTION :**

L'inscription à l'un des séjours Vo2maxvoyages via le site Internet du Marseille Marathon implique l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyage et leur clientèle en l'application du code du tourisme conformément à l'article R211-14 du code du tourisme. Elle implique également l'acceptation des conditions particulières ci-dessous. L'inscription via Internet après réception d'un accusé électronique sous-entend leur acceptation. Par ailleurs, pour toute inscription par Internet, nous facturerons 7 euros de frais d'inscription par dossier.

D'autre part, toute inscription doit être accompagnée du versement de l'acompte indiqué sur le site Internet correspondant à 35 % du montant total du séjour. La réception de cet acompte n'implique pas l'acceptation de la réservation par VO2maxvoyages, celle-ci sera confirmée dans la mesure des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde du prix du voyage devra nous parvenir au moins 30 jours avant le départ. Si l'inscription se fait à moins de 30 jours du départ, le prix total du voyage devra être réglé dès l'inscription. Si le solde du voyage n'est pas parvenu 30 jours avant le départ, VO2max Voyages se réserve le droit d'annuler votre réservation sans versement d'indemnité, les frais d'annulation seront alors dus par le client.

### **ANNULATION :**

Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez annuler votre voyage, les sommes que vous avez versées vous seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :

Si le désistement a lieu :

- A plus de 30 jours avant le départ : une somme forfaitaire de 20 € par personne sera retenue pour les dossiers de moins de 120 €, et 40 € pour les dossiers de plus de 120 €.
- de 30 jours à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage seront retenus.
- de 20 jours à 8 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage seront retenus.
- de 7 jours à 2 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage seront retenus.
- moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage seront retenus.

Vous devez nous faire connaître votre décision d'annulation par courrier R.A.R. et c'est la date de réception de ce courrier qui déterminera la date de votre annulation.

Frais concernant les assurances annulations souscrites.

L'assurance n'entre en vigueur qu'à partir de 30 jours avant le départ et si votre voyage est soldé. Les sommes retenues par l'annulation du voyage entre 30 jours et le départ vous seront remboursées par l'assurance, si vous avez souscrit un contrat et dans certains cas (notamment maladie, accident, décès... voir conditions du contrat). Avant 30 jours avant le départ, le montant de l'assurance est dû et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. La somme forfaitaire retenue en cas d'annulation à plus de 30 jours du départ n'est pas couverte par l'assurance.

### **ANNULATION DU MARATHON :**

En cas d'annulation du Marseille Marathon et quelques qu'en soit les raisons à moins de 30 jours du départ, l'ensemble des prestations prévues et facturées par Vo2maxvoyages seront assurées .

Le remboursement du dossard sera réalisé dans les conditions définies par l'organisateur du Marathon (Carma Sport )

### **Conditions particulières concernant les séances d'entraînement ( FORFAIT PREMIER MARATHON )**

#### **ARTICLE 1 – DEFINITION DES PRESTATIONS**

Notre prestation consiste à fournir au client un programme collectif de 8 séances d'entraînement et de l'accompagnement au départ du Marathon de Marseille. L'élaboration de ce programme est principalement à destination des coureurs se préparant à leur premier Marathon. Ce programme intègre les informations fournies par le client grâce à un questionnaire détaillé qui lui est transmis lors de l'inscription. Les séances sont exécutées par le client, à distance ou pendant les entraînements collectifs.

#### **ARTICLE 2 – INSCRIPTION**

L'inscription est valable avec la validation du séjour après réception de la facture par le client.

#### **ARTICLE 3 – DUREE**

Le contrat est valable depuis la première séance d'entraînement jusqu'au départ du Marathon de Marseille. Les séances sont prévues sur les week-end entre le 20/02/09 et le 18/04/10

**Vo2maxvoyages**

BP 109 13321 Marseille Cedex 16

**04.95.06.12.26**

Du Lundi au Vendredi de 9h30-12h et de 14-18h00

contact@vo2maxvoyages.com - www.vo2maxvoyages.com

# CONDITIONS PARTICULIERES

## De ventes



### **ARTICLE 4 - MODALITE DE PAIEMENT**

Les entraînements sont inclus dans les séjours « Premier Marathon »

### **ARTICLE 5 - ANNULATION**

Du fait de Vo2maxvoyages :

Si une séance est annulée du fait de Vo2maxvoyages, nous nous engageons à proposer un entraînement sur une autre date que celle annulée.

Du fait du client

Vo2maxvoyages ne pourra être tenue responsable en cas de non participation du bénéficiaire à une séance d'entraînement. Dans ce cas, aucune séance ne sera remboursée, remplacée ou dédommagée.

### **ARTICLE 6 - RESPONSABILITE**

Durant la période contractuelle, Vo2maxvoyages est tenu d'une obligation de moyens, et par conséquent ne saurait être tenu pour responsable de la non réalisation des objectifs personnels du client.

Par ailleurs, Vo2maxvoyages ne saurait être tenu pour responsable des éléments suivants impliquant ses clients :

Non-respect des conseils donnés

Accident ou blessure survenu(e) lors des entraînements

Prise de produits illicites et interdits par les règlements sportifs

Par ailleurs, le client s'engage à procéder à tous les examens médicaux lui garantissant l'aptitude physique nécessaire au suivi d'un entraînement sportif. A cet égard, le client a fourni à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives choisies de moins de trois mois.

### **ARTICLE 7 - LOI APPLICABLE**

La loi applicable au contrat sera la loi française.

### **ARTICLE 8 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE**

Le tribunal compétent pour régler tout litige sera exclusivement le Tribunal de Commerce de Marseille.

#### **MODIFICATION DU CONTRAT**

Le séjour acheté correspond à un événement et à des prestations à dates fixes, aucune modification de dates ne pourront être effectuées par l'acheteur. Une modification des éléments du contrat par VO2max Voyages peut intervenir, si des événements extérieurs à notre volonté s'imposent. Nous en informons nos clients dans les plus brefs délais.

#### **CESSION DE CONTRAT**

En cas de cession du contrat par le client à un cessionnaire, les conditions de modification et d'annulation s'appliquent.

---

### **LE PRIX :**

Les prix figurant dans nos documentations (brochures, sites Internet) ont été calculés le 20/08/2009 et sont valables pour le nombre indiqué de participants pour chaque voyage correspondant au descriptif de l'hébergement choisis. Le prix applicable au jour de l'inscription est celui indiqué sur le site Internet de VO2 Max Voyages. Le plus souvent, le prix ne comprend pas : les frais d'inscription, l'assurance, les dépenses personnelles, les boissons, les taxes locales d'entrée et/ou de sortie le cas échéant, les frais de visa, certaines prestations locales.

---

### **INFORMATIONS :**

#### **CONDITIONS SANITAIRES ET ADMINISTRATIVES**

VO2max Voyages ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ils doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à tout moment du voyage. Les participants prennent à leur charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visités (carte d'identité, passeport, visa, vaccinations etc.). Les renseignements à ce sujet dans les brochures ou les fiches techniques sont donnés à titre indicatif, et n'engagent pas notre responsabilité. Ils ne concernent que les citoyens français. Vérifiez par vous-mêmes avant le départ auprès des autorités concernées (consulat en général) la liste des documents obligatoires.

**Vo2maxvoyages**

BP 109 13321 Marseille Cedex 16

**04.95.06.12.26**

Du Lundi au Vendredi de 9h30-12h et de 14-18h00

contact@vo2maxvoyages.com - www.vo2maxvoyages.com

# CONDITIONS PARTICULIERES

## De ventes



### **RESPONSABILITE :**

Nous ne pouvons être tenus responsables des événements suivants : retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle, perte de ces documents ou des circonstances imprévisibles et irrésistibles telles que grèves, événements sociaux, intempéries etc. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement. Les informations contenues dans notre brochure et notre site Internet sont données à titre indicatif. Nous nous réservons la possibilité de les modifier à tout moment si la sécurité ou les intempéries l'exigent.

### **RISQUES ET APTITUDES PHYSIQUE :**

Vu le caractère de nos voyages, chaque participant est conscient des risques qu'il peut courir, dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, et en particulier à l'altitude. En effet, certains de nos voyages prévoient une montée rapide en altitude et nous ne pouvons être tenus pour responsables des risques qui y sont liés. Chaque participant assume donc ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à VO2max Voyages et aux différents prestataires.

---

### **APRES VENTE :**

#### RECLAMATIONS

Toute réclamation relative aux voyages doit être adressée, dans un délai de 15 jours après la date du retour, par une lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de toutes les pièces justificatives, à VO2 Max Voyages, service relation clientèle, BP 109, 13321 Marseille CEDEX 16.

#### LITIGES

Tout litige résultant des conditions ci-dessus est du ressort du Tribunal de Commerce de Marseille, seule la loi française est applicable.

---

### **ASSURANCE & ASSISTANCE VOYAGE**

**VO2max Voyages a négocié et souscrit pour vous auprès de la Compagnie TMS Contact, le contrat MULTIRISQUES VOYAGE N° 1845 (TARIF : 3 % TTC du prix total de votre voyage). Celui-ci est facultatif, mais pour votre sécurité, vivement conseillé !**

### **FRAIS D'ANNULATION**

Remboursant les frais de désistement prévus dans nos conditions de vente, si votre annulation est consécutive à l'un des événements suivants : Décès, maladie grave ou accident grave (y compris en cas de rechute d'une maladie préexistante) de vous-même, votre conjoint, concubin, pacsé, vos ascendants ou descendants ainsi que vos beaux pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs, gendres, belles-filles, ou toute personne vivant habituellement avec vous d'une personne handicapée vivant sous votre toit de la personne chargée de la garde des enfants ou d'un remplaçant professionnel Dommages graves à vos locaux professionnels ou privés,

Vol dans vos locaux professionnels, Complication de grossesse et ses suites,

Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint, Suppression ou modification de vos congés payés (hors professions libérales) (franchise de 25 %),

convocation à un examen de rattrapage, Vols de vos papiers d'identité dans les 48 h avant votre départ (franchise de 25 %), Refus de visa touristique par les autorités du pays visité, Annulation d'une personne vous accompagnant, (maximum six) au titre d'un des événements énumérés ci dessus. Décès ou hospitalisation de plus de 48 heures consécutives des oncles, tantes, neveux ou nièces, Dommage graves survenant à votre véhicule dans les 48 heures consécutives, Les frais de dossier, les taxes d'aéroport et les frais de visa ne sont pas remboursables par l'assurance.

### **ASSISTANCE-RAPATRIEMENT**

Rapatriment médical de l'assuré,

Envoi d'un médecin,

Immobilisation sur place : 76 €/jour pendant 10 jours,

Prolongation de séjour sur place : 76 €/jour pendant 10 jours,

Retour au domicile ou poursuite du voyage,

Visite d'un proche en cas d'hospitalisation : 76 €/jour pendant 10 jours,

Retour des enfants mineurs bénéficiaires,

Rapatriment du corps,

Frais funéraires : 2 287 €

Autres assistances :

**Vo2maxvoyages**

BP 109 13321 Marseille Cedex 16

**04.95.06.12.26**

Du Lundi au Vendredi de 9h30-12h et de 14-18h00

[contact@vo2maxvoyages.com](mailto:contact@vo2maxvoyages.com) - [www.vo2maxvoyages.com](http://www.vo2maxvoyages.com)

# CONDITIONS PARTICULIERES

## De ventes



Retour anticipé,

Rapatriement des membres de la famille ou de la personne qui accompagne,  
Frais médicaux, hospitaliers : 30 490 €, (franchise 46 €) – extension USA CANADA ASIE AUSTRALIE NOUVELLE ZELANDE : 50 000 €

Frais de secours, de recherche, de sauvetage : 4 500 €,  
Envoi de médicaments indispensables si introuvables sur place,  
Transmission des messages importants et urgents,

Assistance juridique : 1 500 €,  
Avance de la caution pénale : 7 600 €  
Avance de fonds : 760 €

### INTERRUPTION DE SÉJOURS

TMS CONTACT vous rembourse vos prestations terrestres non utilisées, en cas de rapatriement médical à concurrence de 450 € par personne. Si au cours du séjour, vous devez interrompre la pratique de l'activité principale de votre séjour pour lequel vous êtes inscrit par suite de maladie ou accident constaté par un docteur en médecine ne nécessitant pas un rapatriement, TMS CONTACT vous indemnise du montant de ses prestations à concurrence de 75 € TTC par jour.

### BAGAGES

#### Nature des garanties

vos bagages sont garantis à concurrence de 1 000 € (sous certaines conditions) contre :

le vol,

la destruction totale ou partielle,

le retard de bagages de plus de 24 heures avec une indemnité de 150 € par personne au retour de votre voyage.

#### Limitation des garanties

Objets de valeur : 50 % du capital assuré,

Objets acquis en cours du voyage : 25 % du capital assuré.

Franchise dans tous les cas : 46 €

### ACCIDENT DE VOYAGE

Par suite d'un accident corporel grave :

Invalidité permanente partielle : maximum 3 049 €.

Décès : 3 049 €. Garantie acquise aux personnes âgées de 16 à 70 ans uniquement. **RESPONSABILITÉ**

### CIVILE VOYAGEUR

Conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile privée :

Dommages corporels : 4 500 000 €

Dommages matériels : 45 000 €

Franchise sauf corporels : 153 €

L'assurance MULTIRISQUES représentant 3 % TTC du prix de votre voyage, vous sera facturée au moment de votre inscription. L'exposé des présentes garanties a une simple valeur indicative et n'a aucune valeur contractuelle. **Le contrat est consultable sur le site Internet [www.vo2maxvoyages.com](http://www.vo2maxvoyages.com)**.

N'oubliez pas de vous en munir durant votre voyage car vous serez responsable de la déclaration des sinistres auprès de l'assureur. Il vous sera possible d'étendre les garanties de ce contrat, notamment celles concernant les bagages. Consultez-nous.

**TMS-Contact** 106, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris

---

### INFORMATIONS PERSONNELLES

**INFORMATIQUE** : Les demandes de brochures et les inscriptions sont traitées par informatique. Vous bénéficiez du droit d'accès et de modification des informations vous concernant. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations commerciales.

---

**Vo2maxvoyages**

BP 109 13321 Marseille Cedex 16

**04.95.06.12.26**

Du Lundi au Vendredi de 9h30-12h et de 14-18h00

[contact@vo2maxvoyages.com](mailto:contact@vo2maxvoyages.com) - [www.vo2maxvoyages.com](http://www.vo2maxvoyages.com)